

# Assurance Plaisance

## Constat amiable d'accident



**YACHTING  
SOLUTIONS**

**réinventons /** notre métier



# Déclaration de Sinistre Assurance Plaisance

## A utiliser dans tous les cas

### ■ EN CAS D'ACCIDENT

- S'il y a des blessés même légers, **alertez les autorités de Police**
- S'il n'y a que des dégâts matériels, remplir avec l'autre chef de bord, skipper ou pilote, **un seul et même constat.**

### ■ COMMENT REMPLIR LE PRÉSENT CONSTAT ?

- **En cas d'accident AVEC un Tiers (intervenant entre 2 bateaux)**
  - Compléter l'imprimé au recto, conjointement avec l'autre chef de bord. (Utiliser vos documents d'assurance pour bien relever les références des contrats, ainsi que l'acte de francisation s'il y a lieu).
    - \* Ne pas oublier de mettre les croix en face des rubriques appropriées (case "circonstances") et d'indiquer le nombre de croix cochées.
    - \* Bien préciser le point de choc (ou les points de choc)
    - \* Mentionner les noms et adresses des éventuels témoins.
  - Signer ce constat et le faire signer par l'autre chef de bord.
  - Lui remettre l'un des exemplaires.
  - Compléter le verso du second exemplaire. (renseignements indispensables)
- **En cas d'accident SANS Tiers :**
  - Compléter le recto de l'imprimé pour les rubriques du bateau A et l'ensemble des questions posées au verso.

**Bien préciser la date et le lieu où votre bateau pourra être examiné par notre expert.**

**Transmettre votre déclaration le plus rapidement possible à votre assureur :**

- Vol (dans les 2 jours ouvrés qui suivent)
- Dans les autres cas, délai maximum de 5 jours ouvrés.













Votre interlocuteur AXA